

E 27, Archiv-Nr. 14044/1

*La Division des Affaires étrangères du Département politique
à la Légation de Suisse à Paris*

Copie d'expédition

T

Berne, 9 janvier 1915

Le Gouvernement français s'étant déclaré disposé à étudier avec sympathie la question du rapatriement des militaires définitivement invalides, nous vous chargeons, pour le cas où une entente interviendrait à ce sujet avec l'Allemagne, de mettre à la disposition du Gouvernement français pour ces rapatriements la Croix-Rouge suisse et les trains sanitaires de notre armée. Arrangement concernant détails, concentration dans hôpital voisin de la frontière et remise invalides demeurent réservés¹.

1. Selon un communiqué du DPF non daté, la Légation de Suisse à Berlin a également été chargée de mettre à disposition du gouvernement allemand, pour le cas où une entente interviendrait au sujet du rapatriement des militaires définitivement invalides, la Croix-Rouge suisse et les trains sanitaires de l'armée pour effectuer ces rapatriements. Pour l'ensemble des questions relatives au rapatriement des blessés et malades, cf. E 27, Archiv-Nr. 14044 et 13969.

